

Conseil d'établissement du VENDREDI 5 février 2021

A l'ordre du jour de ce conseil :

1. Avancement de notre projet de l'année « Au vent des émotions ! »
2. Temps forts
3. Rentrée scolaire 2021 : inscriptions, nouveaux tarifs

Bonjour à tous,

Nous voici à nouveau réunis en visio pour ce deuxième conseil d'établissement de l'année 2020-2021. Je vous remercie de votre engagement et de votre participation ce soir.

Je vais commencer ce conseil en abordant la question de la « crise sanitaire ». Elle est malheureusement toujours très présente et impacte grandement sur notre quotidien sans épargner l'école. Depuis le début de cette crise en mars 2020, j'applique les directives des autorités et m'efforce de mettre en place les mesures sanitaires avec le soutien et l'aide précieuse de l'équipe de l'école Sainte Marguerite. Nous mettons tout en œuvre pour faire en sorte que les enfants continuent à se sentir bien dans leur école ; ainsi qu'en offrant aux familles les services habituels (maintien de la cantine et des garderies...).

Crise sanitaire : situation au 1er février 2021

- **Nouveau protocole envoyé aux familles** (mis en application à partir du 8 février 2021)

Quatre grands points dans ce protocole :

- Le port d'un masque "grand public" de catégorie 1 est obligatoire pour les adultes comme pour les élèves (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) de l'école. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants en vérifiant la norme "catégorie 1".
- Les règles de distanciation physique pour les temps de cantine passent de 1 mètre à 2 mètres entre les groupes d'enfants de classes différentes.
- La ventilation des locaux doit être la plus fréquente possible. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.
- Garderies :
 - Garderie du matin : les effectifs de fréquentation y sont moins élevés que pour la garderie du soir.
 - Garderie du soir : les enfants sont surveillés dans la cour dans différentes zones, pour éviter les contacts entre les classes. En cas de pluie, les enfants de CP, CE1 et CE2 seront dans le réfectoire ; les enfants de CM1 et CM2 dans leur classe respective, sous la surveillance d'un adulte.

- **Annonce de cas Covid dans l'école :**

Recommandations du gouvernement pour les élèves et personnels identifiés « contacts à risque » (extrait FAQ Coronavirus 2020)

« Lorsque le directeur ou le chef d'établissement a connaissance de la présence d'un cas confirmé au sein de son école ou établissement scolaire, il procède à l'identification des personnes susceptibles d'être contacts à risque selon les modalités indiquées dans le protocole sanitaire. Il informe immédiatement les personnels et les responsables légaux des élèves concernés. A titre conservatoire ces élèves et ces personnels ne doivent pas revenir dans l'établissement.

Les personnels et responsables légaux des élèves sont informés, après avis de l'ARS, par le directeur d'école ou le chef d'établissement s'ils sont ou non contacts à risque.

Si le personnel ou l'élève n'est pas contact à risque, il revient dans l'école ou l'établissement scolaire. Pour les élèves en école primaire, l'enfant pourra se rendre à l'école après un délai 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, s'il ne présente pas de symptôme évocateur du Covid-19 et sans obligation de test. Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières pendant une période de 7 jours et, pour les élèves à partir du CP, du port rigoureux du masque grand public de catégorie 1.

Dans notre établissement, seulement trois cas positifs sur 223 élèves ont été déclarés depuis la rentrée de septembre 2020. Après déclaration de ces trois cas positifs à l'ARS. Ces élèves ont été placés en isolement pendant la durée préconisée par le protocole. L'ARS n'a pas noté de cas contact sur l'école pour ces trois dossiers.

Du côté des familles, des parents nous informent régulièrement avoir été testés positifs au Covid. Comme le prévoit le protocole, ils gardent leurs enfants à la maison pendant le temps préconisé par l'ARS.

Dans ce contexte sanitaire tendu, les familles doivent faire confiance à l'équipe et essayer de rester sereins et responsables. Il est inutile de stresser davantage les enfants.

Qu'il y ait des cas déclarés ou pas, je demande à l'ensemble des membres de la communauté éducative de ne pas relâcher les gestes barrière et les différentes directives des autorités sanitaires relatives aux établissements scolaires (Cf. protocole sanitaire).

C'est du bon sens pour, non seulement se protéger, mais également pour protéger les autres.

En école élémentaire :

"Le port du masque "grand public" de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe."

En conséquence, il n'est pas nécessaire qu'ils soient placés à l'isolement ni de réaliser un test de dépistage.

Pour les classes élémentaires nous établissons des plans de table, afin de connaître les élèves qui partagent le repas à la même table au réfectoire. Cela me permet d'identifier les enfants considérés comme "cas contacts" afin d'en informer rapidement leurs parents ainsi que l'ARS. Ils seront placés en isolement.

Toutefois, dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contact à risque."

Nouveauté du protocole de février 2021 pour les élèves de MATERNELLE uniquement :

"En ce qui concerne les enfants de maternelle, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque.

Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les personnels de la classe doivent également être considérés comme contacts à risque."

- **Continuité pédagogique :**

Comme il est précisé dans le protocole sanitaire, le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle d'une classe ou de l'école. Comme il vous l'a été indiqué en septembre, notre établissement a choisi l'application "Klassroom", ainsi qu'une adresse Mail par classe pour rester en contact avec les élèves et leur famille si nécessaire.

Des parents ne se sont pas encore inscrits au Klassroom de la classe de leur enfant. Nous les invitons à le faire rapidement afin que le lien soit prêt au cas où...

- **Sorties scolaires :**

Les consignes gouvernementales concernant les sorties avec ou sans nuitées sont très floues et sont soumises à des changements permanents. Nous sommes donc dans l'impossibilité d'anticiper et de finaliser ces différents projets à l'heure actuelle au vu du contexte de crise sanitaire et du plan Vigipirate renforcé.

Le Préfet des Bouches du Rhône a d'ailleurs annulé les séances de natation pour les écoliers jusqu'à nouvel ordre !

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique invite les chefs d'établissements à la plus grande prudence concernant ce sujet. C'est pourquoi, je me vois contrainte d'annuler les séjours et les sorties pour cette année scolaire.

1) Avancement de notre projet de l'année « Au vent des émotions ! »

- ☐ Maternelles
 - Albums en lien avec le projet : « Gaston la licorne », « La couleur des émotions », « Je me sens »...
 - Ecoute d'œuvres musicales
- ☐ Classes élémentaires :
 - Film « Vice Versa » (CP/CE1/CE2)
 - Etude d'œuvres littéraires et musicales en lien avec le projet en cycle 3.

2) Temps forts en préparation :

- Vendredi 2 AVRIL : **Carême 2021** / Participation à "l'opération bol de riz" au profit de l'association Graines de joie
- **CARNAVAL 2021** : le jeudi 11 mars - Les enfants arriveront déguisés à l'école le matin / éviter les déguisements et les accessoires trop encombrants / projet de filmer ou de photographier les enfants classe par classe pour le visionner dans chaque classe et garder un souvenir.
- Même projet pour le **spectacle de fin d'année de chaque classe** (si le protocole ne change pas, nous avons comme projet de filmer chaque classe).

3) Rentrée scolaire 2021 : inscriptions, nouveaux tarifs

Les demandes d'inscription pour la rentrée 2021 ont été ouvertes aux nouvelles familles le mardi 12 janvier 2021 à partir de 8h30. Comme chaque année, de très nombreuses demandes ont été enregistrées sur le site de l'école, notamment pour les classes de Petite Section (45 demandes en un jour). Notre école n'ayant qu'une seule classe par niveau de la PS au CM2, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'honorer toutes ces demandes.

Les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 sont consultables sur notre site : ecole-sainte-marguerite.com